

Info CGSLB

CP 202, 311 en 312 (Commerce) : accord sectoriel

POUVOIR D'ACHAT

- En décembre, une prime brute non récurrente de 70 € pour un temps plein et pour tous les travailleurs sous contrat de travail au 30/09 et encore présents en décembre 2021. Pour les temps partiels, ce sera au prorata.
- Dès janvier 2022, une augmentation mensuelle brute de 10€ bruts/temps plein (prorata pour les temps partiels)
- Prime Corona (chèques consommation)
 - Pour tous les travailleurs de la CP 202 et de la CP 312, à l'exception de Cora, Match, Mestdagh et Hema, une prime unique de 500 € pour un temps plein sera accordée en décembre 2021 (en même temps que la prime de fin d'année)
 - Pour Cora, Match, Mestdagh, dont les résultats sont moins bons que les autres enseignes, cette prime sera réduite à 200€ pour un temps plein
 - Pour les travailleurs de Hema, Cette prime sera de 250€ pour un temps plein
 - Pour les travailleurs de la CP 311, vu la crise du Covid, les résultats n'ont pas été partout au RDV. En pratique, seuls les travailleurs dont l'entreprise a réalisé en 2019 et 2020 un bénéfice d'exploitation (pas de pertes en d'autres termes), une prime Corona de 250 € sera allouée pour un travailleur à temps plein. Pour les autres, seule une négociation spécifique en entreprise pourrait ouvrir les portes de cette prime.
 - Les différentes primes Corona seront attribuées aux travailleurs sous contrat de travail au 30/09/21 (sauf pour les malades de longue durée depuis plus d'un an au 30/09/21) et toujours présents au moment du paiement (décembre 2021). Pour les temps partiels, un pro rata sera appliqué sur base non pas du régime contractuel mais sur base des heures prestées et assimilées du 01/01/21 au 31/10/21.
- Prime garde d'enfants : les montants d'intervention restent identiques (3 €/jour d'accueil avec un maximum de 600€/an) mais sont néanmoins élargis à tous les enfants jusque 6 ans (au lieu de 3 ans). Uniquement pour les milieux d'accueil reconnus par l'ONE ou Kind & Gezin.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Désormais, les travailleurs qui gagnent jusque 37.500€/an pourront voir leur frais de déplacement remboursés. Actuellement, le plafond était à 35.000€/an. Les autres des conditions de remboursement restent identiques.

FIN DE CARRIERE

- Crédit-temps : 1/5 temps et mi-temps accessibles dans les conditions des CCT 156 et 157 partir de 55 ans. Pour les mi-temps, maintien de l'intervention du fond social dès 55 ans.
- RCC (anciennement prépension) : pour les travailleurs qui réunissent les conditions des CCT 151, 152 et 153 du CNT (métiers lourds et longues carrière), prolongation des possibilités de départ en RCC.

SECURITE DANS LES MAGASINS

Une campagne de sensibilisation sera mise en place afin de prévoir ensemble une politique de prévention efficace. Le Coronavirus a augmenté le niveau d'agression (non) verbale dans les magasins.

CCT A DUREE DETERMINEE

Les CCT à durée déterminée, conclues au niveau du secteur et des entreprises, sont prolongées jusqu'au 30/06/2023.

Votre liberté, votre voix



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

 ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où j'habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.